

« Intadj-Ilmy », Le Dépôt institutionnel de l'Université d'Alger

de l'Université. La Bibliographie académique est l'outil de référencement de la production scientifique de l'Université d'Alger ; il constitue la « إنتاج علمي » Intadj-ilmy et vise à recueillir une version électronique des publications et travaux scientifiques des enseignants et chercheurs de l'Université des fins de recherche et enseignement, d'archivage institutionnel et de communication au public.

Il se constitue essentiellement :

soutenus devant l'Université d'Alger depuis sa création nos jours [Thèses et travaux académiques](#) 1. De la Bibliographie académique (

travaux publiés par l'université d'Alger [Périodiques et autres](#) 2. De

par ses services [monographies numériques](#) 3. D'une base de données textuelles de

, des fins de moyens didactiques et enseignement d'archivage [travaux de nos enseignants et chercheurs](#) Il vise à recueillir ou à créer une version électronique de tous les . Un Appel est lancé à tous les enseignants chercheurs affiliés à l'université d'Alger (Faculté de Médecine, faculté de Droit et Faculté des Sciences Islamiques) de contribuer au développement de cette base en nous envoyant leurs productions notamment les articles déjà publiés pour les intégrer au

Dépôt institutionnel

« Intadj-ilmy »

إنتاج علمي

»

.

est une « Archive Ouverte », accessible gratuitement en ligne. Les documents de cette base sont, dans la mesure du possible, disponibles en « إنتاج علمي » « Intadj-ilmy » texte intégral en libre accès. L'accès aux documents est ouvert gratuitement au public dans le respect des droits d'auteur.

Note : L'Université d'Alger et la Bibliothèque de l'Université d'Alger n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les documents déposés . Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs Auteurs. « إنتاج علمي » au Dépôt institutionnel « Intadj-ilmy »

HISTORIQUE

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ L'Histoire de la Bibliothèque, ses Fonds pluridisciplinaire et encyclopédique de niveau académique, l'existence d'une bonne partie du fonds parut entre le XVII^e et les débuts du XX^e Siècle, quelques incunables et des titres des débuts de l'imprimerie, les Collections Périodiques centenaires ainsi que des thèses et travaux académiques soit soutenues depuis 1909 par l'Université d'Alger ou ceux déposés (La BU fut dépositaire au même titre que les Bibliothèques françaises) depuis l'institution des thèses comme instrument académique de promotion. Ce sont les deux entités qui consacrent aux Bibliothèques Universitaires leur rôle lui confère ce rôle de « Bibliothèque de Conservation » et de » Bibliothèque Patrimoniale ».

Historique et choix politiques

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ L'importance des Fonds et Collections, l'Incendie de la Bibliothèque en 1962 ont fait que la Conservation et de la Préservation seront une des pierres angulaires de la politique générale de la BU. De l'université d'Alger. Dès en 1968, un atelier de Restauration a été créé pour restaurer et relier les documents abîmés lors de l'incendie de 1962.

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ Soucieuse de préserver les documents Anciens Rares et Précieux qui n'ont pas été détruits ou détruits et abîmés par l'incendie du 07 Juin 1962, la B.U. a entamé une politique de Conservation et de préservation (du papier d'abord par la création d'un Service de Restauration et de Reliure dès sa réouverture en 1968, le but étant la restauration des documents abîmés par l'incendie. Cette politique intégrera à chaque période les technologies et techniques de préservation et conservation.

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ En 1997-1998 Un Atelier de micrographie viendra renforcer les efforts fournis : Les thèses soutenues devant l'université d'Alger sont filmées et conservées sur le support électronique. Dans la même optique de transfert vers la Bibliothèque Virtuelle. Les premières « Plastique Microfilms, avec l'option de transfert du support flexions ont commencé à partir de 1998 avec l'amendement du système des dépôts des thèses exigeant le support électronique. Le Recteur de l'Université d'Alger a en 1998, signé une décision portant obligation de dépôt des thèses et travaux académiques : Les Doctorants et autres post graduant doivent déposer en sus du support papier un exemplaire en support électronique de leur travaux. Ajoutant un plus à la Politique d'ouverture et de mutualisation des connaissances dérivées par la Bibliothèque.

L'Université d'Alger, soucieuse de la préservation de ses fonds et de participer à la préservation et la conservation du patrimoine nationale et par de la Universelle a adhérer aux différents principes de l'UNESCO pour faire valoir ses positions et sa politique :

L'UNESCO et le Libre accès

« ...L'article premier, paragraphe 2, de l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) assigne, entre autres, à celle-ci les buts et fonctions suivants :

(c) aide au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir :

- En veillant à la conservation et protection du patrimoine universel de livres, d'œuvres d'art et d'autres monuments d'intérêt historique ou scientifique, et en recommandant aux peuples intéressés des conventions internationales à cet effet ;
- En encourageant la coopération entre nations dans toutes les branches de l'activité intellectuelle, l'échange international de représentants de l'éducation, de la science et de la culture ainsi que celui de publications, d'œuvres d'art, de matériel de laboratoire et de toute documentation utile ;
- En facilitant par des méthodes de coopération internationale appropriées l'accès de tous les peuples à ce que chacun d'eux publie.

Si la mission de l'UNESCO est de contribuer au renforcement de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information, l'Organisation s'est fixée les cinq grands objectifs suivants :

- Assurer une éducation de qualité pour tous et l'apprentissage tout au long de la vie ;
- Mobiliser le savoir et les politiques scientifiques au service du développement durable ;
- Faire face aux nouveaux défis sociaux et éthiques ;
- Promouvoir la diversité culturelle, le dialogue interculturel et une culture de la paix ;
- Renforcer des sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et à la communication.

□

Programme Information pour tous (PIPT)

Le Programme Information pour tous (PIPT), conçu pour réduire l'écart entre les personnes ayant accès à l'information et celles n'y ayant pas accès au Nord et au Sud. Le PIPT vise à :

- Promouvoir la réflexion et les débats internationaux sur les enjeux éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information ;
- Encourager et élargir l'accès à l'information par son organisation, sa numérisation et sa préservation ;
- Appuyer la formation et l'éducation permanente dans les domaines de la communication, de l'information et de l'informatique ;

- Favoriser la production d'informations d'intérêt local et encourager la diffusion des savoirs autochtones en assurant l'acquisition d'une instruction fondamentale et des connaissances de base en technologies de l'information et de la communication ;
- Promouvoir l'utilisation de normes internationales et de pratiques optimales en matière de communication, d'information et d'informatique dans les domaines de compétence de l'UNESCO ;
- Favoriser la mise en réseau de l'information et des savoirs aux niveaux local, national, régional et international.

Sommet mondial sur la société de l'information :

Les participants au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), Genève (2003), ont proclamé que « La capacité de chacun d'accéder à l'information, aux idées et au savoir et d'y contribuer est essentielle dans une société de l'information inclusive ».

Ils ont également souligné que le partage du savoir mondial pour le développement peut être amélioré si l'on supprime les obstacles à l'accès équitable à l'information. Si la croissance de la société de l'information passe par la création d'un domaine public riche, la conservation des archives documentaires et un accès libre et équitable à l'information scientifique sont des conditions indispensables à l'innovation, à la création de nouvelles opportunités commerciales et à la possibilité de mettre à profit la mémoire collective des civilisations. Au sujet du Libre accès, les participants au Sommet ont proclamé : « 28. Nous nous efforçons de promouvoir un accès universel, avec égalité des chances, pour tous, aux connaissances scientifiques, ainsi que la création et la diffusion des informations scientifiques et techniques, y compris les initiatives entreprises en vue d'assurer un accès ouvert aux publications scientifiques. »

Deux des grandes orientations du SMSI (Orientation 3 - L'accès à l'information et au savoir, et orientation 7 - Cyber science) ont encouragé les gouvernements à promouvoir le Libre accès à l'information et aux données de la recherche vérifiées par les pairs dans leurs interventions et leurs échanges avec les parties prenantes. »

« نداء الرياض » ... En février 2006, » avec les différentes initiatives notamment ; l'appel de Ryadh plus connu sous l'appellation de « <http://openaccess.inist.fr/?Nidae-ar-Ryadh>

a été mis par les bibliothécaires du monde arabe, dans des buts similaires à ceux de la « Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la Connaissance en Sciences exactes, Sciences de la vie, Sciences humaines et sociales »

et de « [Budapest Open Access Initiative](#)

» (Initiative de Budapest pour l'Accès Ouvert) dans le Nord.

« une tradition de la civilisation arabo-musulmane représentée par la volonté des scientifiques aussi bien dans les pays du Maghreb que dans ceux du Maghreb de diffuser, sans rétribution, les fruits de leurs recherches, pour l'amour du savoir et de la connaissance » . Et c'est dans ce sens que la Bibliothèque Universitaire d'Alger, adhère à cette vision et contribue en premier lieu par la diffusion de l'IST. (Monographies et thèses) sans

contrepartie sinon le respect strict des droits d'auteurs.

et s'associer aux efforts [«Bibliothèque Virtuelle & Djazairiats](#) Autant d'effort et d'initiatives qui ont fait que la BU a décidé de créer sa propre

des uns et des autres pour la création d'une

[Archive Ouverte Institutionnelle: Thèses et Périodiques](#)

pour parer à la forte demande des usagers. Elle contribuera à la valorisation de la production Locale et sauvegarder le Patrimoine national et toute « Littérature Grise » qui n'est pas recensée par la Bibliographie Nationale. La BU revendique et s'octroie également le Rôle de Bibliothèque Patrimoniale, la B.U deviendra cet Outil de valorisation qui lui

permettra de :

- Mettre à disposition d'un très large public des ouvrages rares,
- Préserver des ouvrages essentiels d'une consultation trop intensive qui les dégraderait.
- Favoriser la consultation à distance des ouvrages sous forme numérique.
- Répondre aux demandes de reproduction d'ouvrages anciens et pallier l'interdiction de la photocopie.
- Préserver des ouvrages fragiles dont la communication est remplacée par la consultation du document numérique
- Valoriser et développer les activités de recherche sur les fonds sélectionnés.
- Constitution d'une bibliothèque numérique à partir des corpus et des documents numériques pour les lecteurs.
- Augmenter la visibilité internationale de l'activité scientifique de l'Université d'Alger et rendre accessible les publications scientifiques de l'Université d'Alger,
- Communiquer et valoriser rapidement les résultats scientifiques,
- Mesure et évaluation de la production des laboratoires de recherche, Unité de recherche et chercheurs
- Augmentation du nombre de citation des publications scientifiques locales,
- Assurer le référencement des publications et travaux scientifiques de l'Université d'Alger afin d'évaluation, de classement, etc.
- Assurer l'archivage des publications et travaux scientifiques de l'Université

bu@univ-alger.dz: [Lieu de dépôt](#)

Quel type de document doit être déposé?

regroupera tout types de documents en possession de la BU existants à la B.U. dont l'auteur (Personne Physique ou **إنتاج علمي** Intadj-ilmly Le Dépôt institutionnel Morale) est affilié à l'université d'Alger.

Les responsables des Laboratoires et Unités de Recherche sont garants de la valeur scientifique des documents transmis. Seules les versions définitives seront acceptées et référencées.

- Articles publiés dans des revues étrangères ou revues nationales. -
- Rapports de recherche et Rapports Techniques -
- Communications, colloques, séminaires,... -

□

Index des différents types de documents

A. □ un Livre ou Une partie d'un livre

- □ □ Ouvrage titré de seul auteur -
- □ □ Ouvrage en collaboration -
- □ □ Direction d'ouvrage -
- □ □ Partie d'ouvrage collectif -
- □ □ Traduction -

B. □ Article

- □ □ Article publié dans une revue avec comité de lecture -
- □ □ Article publié dans une revue sans comité de lecture -
- □ □ Compte rendu -

C. □ Colloque ou conférence

- □ □ Direction d'actes de colloque -
- □ □ Contribution publiée dans des Actes -
- □ □ Communication non publiée -
- □ □ Abstract de conférence -

D. □ Travail de recherche

- □ □ Thèses et mémoires (non publiés) -
- □ □ Rapport de recherche -
- □ □ Partie d'un rapport de recherche -

☐ ☐ ☐ Travail de séminaire de recherche -

E. ☐ Activités de vulgarisation

☐ ☐ ☐ Article de presse ou de vulgarisation -

F. ☐ Support de l'enseignement

☐ ☐ ☐ Syllabus ☐ : (Document regroupant un certain nombre d'informations fournies par un formateur ☐ ses auditeurs en ouverture de son cours) -

☐ ☐ ☐ Cours -

Quelle cession de droits ☐ l'université ☐ ?

L'université ☐ diffuse le contenu ☐ en respectant les Lois, Textes et Réglementation en vigueur en Algérie en relation avec les droits d'auteur. ☐

Mode de dépôt ☐ :

leurs productions scientifiques en accès libre, volontairement 2-1 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ Les auteurs (chercheurs) affiliés ☐ l'Université ☐ d'Alger ☐ mettraient

☐ qui laisse le choix ☐ l'auteur, après dépôt obligatoire de son œuvre, de permettre ou pas l'accès libre ☐ sa production / accès optionnel 2-2 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ Obligation de dépôt et scientifique et de déterminer les droits qu'il veut céder de façon non exclusive et irrévocable.

Qui dépose ?

«Auto Archivage » ce sont les auteurs des articles eux-mêmes qui déposent leurs travaux. L'Auteur ☐ ☐ -

Le dépôt est réalisé ☐ par les services concernés de la B.U après le dépôt du chercheur. ☐ La Bibliothèque ☐ -

Diffusion et accès

- ☐ Les notices bibliographiques de l'Archive sont toujours publiques. -
- ☐ Les publications peuvent être diffusées selon trois niveaux : -

- Public (Internet – accès libre) 1.
- Restreint (Intranet – accès réservé à la communauté universitaire de l'Université d'Alger) 2.
- Non diffusé (accès réservé aux seuls co-auteurs) 3.

Les auteurs ont la responsabilité du dépôt et de la spécification des droits de diffusion associés au document

Pratiques d'encodage recommandées : Pour le bon déroulement de votre encodage, il est nécessaire de suivre les règles suivantes :

- ☐ Utilisation des majuscules en conformité avec les usages de la langue dans laquelle l'information est donnée (Respect des règles d'orthographe pour les langues étrangères) -
- ☐ Respect des normes en usages : Auteur : Nom, Prénom, Grade, Université -
- ☐ Encodage des mots-clés si possible dans deux langues étrangères en plus de la langue Arabe quelle que soit la langue de la publication -
- ☐ Nom, Prénoms de familles des auteurs en Minuscules -
- ☐ Encodage des -
- ☐ Pour les calendriers, introduisez les dates au format « jour- Mois- Année » (01.01.2014) -
- ☐ Numérotation des pages : introduire les N° de pages en chiffres arabes, -

Guide juridique (Licence non exclusive de reproduction et communication au public)

«إنتاج علمي» Intadj-ilmy L'Université d'Alger 1 encourage les chercheurs à publier leurs travaux selon le principe du libre accès. En déposant son oeuvre dans le Dépôt institutionnel

«إنتاج علمي»

, l'auteur concède à l'Université d'Alger 1, pour toute la durée légale des droits d'auteur, une licence non exclusive, gratuite et mondiale d'archivage, de reproduction et de communication au public via internet, de son oeuvre et plus précisément :

- ☐ sur support électronique/numérique «إنتاج علمي» Intadj-ilmy dans le Dépôt institutionnel [conservation](#) Le droit de fixer et de reproduire l'œuvre des fins de -
- en ligne et sur les serveurs nécessaires à la diffusion. -
- ☐ Le droit de reproduire ou d'autoriser la reproduction de l'oeuvre sur papier ou sur tout autre support des fins d'usage privé ou des fins d'illustration de -
- l'enseignement ou de recherche scientifique, dans la mesure justifiée par le but non lucratif poursuivi. -
- ☐ Le droit d'adapter l'oeuvre et d'accomplir tout acte technique nécessaire à la mise en oeuvre pratique de l'archivage et sa conservation ainsi qu'à la mise à disposition de -
- l'oeuvre au bénéfice de l'utilisateur final. Dans le cadre de la conservation à long terme de l'oeuvre, l'auteur donne également le droit à l'Université d'Alger 1 de sous-traiter tout -
- tiers de son choix tous actes techniques (notamment le stockage) utiles à la conservation physique des fichiers. -

- par des moteurs de recherche tels que par exemple Google, «إنتاج علمي» Intadj-ilmy □ Le droit de faire indexer les oeuvres contenues dans le D□□ institutionnel - Google Scholar, ...
- par certaines bibliothèques virtuelles avec lesquelles l'Université «إنتاج علمي» Intadj-ilmy □ Le droit de faire moissonner le contenu du D□□ institutionnel - d'Alger 1 collabore. Pour les besoins de la présente convention, « moissonner » est défini comme « recueillir les données (descriptions bibliographiques) et les entreposer dans une base de données centralisées où les données de sources diverses peuvent être interrogées simultanément ». (tels que [Arabic Union Catalog](#) «ARUC» .. [ISTMag](#) [PNST](#) ,Bases de données CERIST : [PNST](#) ...)
- □ n'opère aucun transfert de droit d'auteur. L'auteur conserve par conséquent le droit d'utiliser «إنتاج علمي» Intadj-ilmy □ Le présent D□□ institutionnel - présente version de son oeuvre ou toute autre version par tout média de son choix.
- L'auteur garantit que son oeuvre est originale et qu'il détient le droit d'octroyer la présente licence □ l'Université d'Alger 1, le cas échéant avec l'accord des co-auteurs, - □ L'Université établira tout lien hypertexte utile et conforme aux usages □ partir ou en direction du site où l'oeuvre est reproduite. - □ L'Université est seul responsable, dans le respect des principes de la présente licence, de l'utilisation permise de l'oeuvre par l'utilisateur final, dans le respect de la - législation en vigueur.
- L'Université décline toute responsabilité du fait d'erreurs, omissions, plagiat ou contrefaçons contenus dans l'oeuvre archivée. - «إنتاج علمي» Intadj-ilmy □ En cas de manquement de l'auteur aux obligations décrites supra, l'Université se réserve le droit de retirer l'oeuvre du D□□ institutionnel - .» [علمي](#)
- La présente licence est soumise □ la loi algérienne sur les droits d'auteurs. Tout litige entre l'auteur et l'Université d'Alger 1 qui ne serait pas résolu □ l'amiable entre les - parties sera soumis □ la compétence des cours et tribunaux d'Alger.

□